

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le 28 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

Étaient présents :

OBJET

**Clôture du budget annexe
du service de soins
infirmiers à domicile**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 juillet 2023
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 juin 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 juillet 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis BRINQUESSE

Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Madame HABERT-DUPUIS
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Monsieur BASSINE

PROF 70
29-06-23

OBJET : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS
A DOMICILE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Saint-Germain-en-Laye qui prenait en charge les personnes malades ou dépendantes âgées de plus de 60 ans afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie, a été transféré le 1^{er} juillet 2022 au Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (SIMAD).

Le budget du SSIAD est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget fixé par l'Agence Régionale de Santé.

Suite au transfert des activités du service au SIMAD, le budget annexe est clôturé à la date du 30 juin 2022.

Le bilan du budget annexe tel qu'il ressortira du compte de gestion 2022 sera intégré au budget principal de la Ville.

Le Comptable Public est autorisé à comptabiliser les opérations de dissolution du budget annexe et les écritures d'intégration dans le budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal de clôturer le budget annexe « SSIAD » à la date du 30 juin 2022, d'autoriser le Comptable Public à procéder aux écritures comptable de clôture et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette clôture.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de clôturer le budget annexe « SSIAD » à la date du 30 juin 2022, d'autoriser le Comptable Public à procéder aux écritures comptable de clôture et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette clôture.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.